

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Molf

Introduction

A l'occasion des élections municipales 2020, un collectif de cycliste du pays guérandais propose aux candidats à la mairie de Guérande de répondre au questionnaire suivant. Les résultats du dernier baromètre vélo de la fub montrent que les attentes des habitants en terme de vélo sont fortes. Nous espérons que lors du prochain mandat des actions à la hauteur de ces ambitions soient mises en œuvre.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Ce plan doit être réfléchi en articulation avec les autres modes de déplacement.*

Action n°2 :

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Action n°4 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Dans une ville 30, la vitesse à 50 km/h peut par exception être adoptée sur certains axes de transit.

Action n°7 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour

pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°9 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°10 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Profiter du programme alvéole en lien avec Cap Atlantique (subvention des arceaux possibles) pour accélérer la transformation de ces espaces.

Action n°11 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°13 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°14 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°15 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.
Ou à pied ou en transport en commun.

Action n°16 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°17 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°18 :

Créer une "journée sans voiture". Préciser la fréquence de l'évènement : mensuelle, annuelle...

Action n°19 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.